

# Communiqué

## Collectif des **T**héâtre en **L**angues.**A**utochtones

**Le Collectif des Théâtres en Langues Autochtones se porte solidaire de l'Appel Unitaire des organisations du spectacle du 04 mars 2021** et rappelle ses vœux généraux pour l'ensemble de la filière des théâtres en langues autochtones dites aussi « régionales » ou « minoritaires » du territoire national :

- Avoir l'accès aux réseaux institutionnels de diffusion (Centres Dramatiques Nationaux, Scènes Nationales, Scènes Conventionnées...) et être programmés régulièrement et de façon officielle dans le cadre de leurs saisons culturelles.
- Avoir les moyens humains et financiers pour développer des formations artistiques professionnelles spécifiques à nos langues et nos cultures.
- Être soutenus dans nos moyens de production, de création, de diffusion et d'édition.

### **Quant aux effets délétères de la crise sanitaire, aggravant de fait :**

- L'état de « survivance » de la filière professionnelle des théâtres en langues autochtones,
- Le maintien des personnels salariés et l'emploi des intermittents des secteurs artistique, culturel et associatif, dont nous nous portons solidaires,
- La précarité des structures sans véritable reconnaissance officielle, dont nous nous portons solidaires,

### **Nous, C.T.L.Autochtones, souhaitons :**

- Une attention particulière envers la filière des Théâtres en Langues Autochtones de la part de l'ensemble des pouvoirs publics ayant la maîtrise de la chaîne artistique, culturelle et associative.
- La création d'un statut officiel « structure empêchée » et la mise en place de moyens financiers qui permettront de garantir les loyers, les charges... les salaires à taux plein de l'ensemble des personnels intermittents (le paiement des répétitions etc...) et le maintien du personnel salarié.
- Dès lors que la reprise du spectacle vivant sera possible : la garantie de programmations régulières de spectacles professionnels en langues autochtones en l'inscrivant au cahier des charges de l'ensemble des circuits de diffusion bénéficiant des fonds publics conséquents de l'Etat, des collectivités territoriales et locales.
- Concernant toujours l'ensemble des lieux de diffusion subventionnés (scènes conventionnées, théâtres municipaux, nationaux...) : l'accueil en résidence de création et une aide financière de coproduction pour les compagnies de théâtre en langues autochtones.
- Par région, la mise en place d'une aide spécifique pour la création de spectacles jeune public en langues autochtones, accompagné d'un circuit de diffusion destiné à l'ensemble des établissements scolaires associatifs, privés et publics de la maternelle au secondaire qui dispensent une langue régionale (en immersion et bilingues).
- Pour les organisateurs occasionnels de spectacle : le développement et la pérennisation d'un dispositif d'aide à la diffusion de spectacles professionnels en langues autochtones

**Le C.T.L.Autochtones, le 02 mars 2021**

ctlautochtones(ad)gmail.com